



Accident non responsable sans assurance

Par **julie**, le **26/09/2011** à **19:14**

Bonjour,

J'ai eu un accrochage avec mon véhicule. Je me croyais assuré alors que je ne l'étais pas. Je ne suis pas responsable de cette accrochage, on m'est rentré dedans mais, comme je n'étais pas assuré, du coup, je ne sais pas quoi faire. J'ai contacté mon assurance pour qu'il assure ma voiture à la date où je les avais appelé mais ils l'ont mis en date du 26 septembre alors que l'accrochage a eu lieu le 25 septembre que faire ?

Par **amajuris**, le **26/09/2011** à **19:43**

bjr,

vous n'étiez pas assuré alors que c'est une obligation qu'il vous appartenait de respecter. il est normal que votre assurance (qui ne l'était plus) ne vous assure que postérieurement à votre demande.

il n'y a rien à faire.

ce que je ne comprends pas c'est qu'en principe avant la date de fin de contrat l'assurance vous envoie les documents pour sa reconduction.

cdt